

Dégagez...Démarrez !

La Police rappelle les consignes de sécurité hivernale et en particulier son mot d'ordre "Dégagez...Démarrez". Avant de prendre la route, les automobilistes doivent impérativement dégager l'ensemble des vitres du véhicule et enlever la neige se trouvant sur le toit.

La Police cantonale vaudoise et les polices communales vaudoises soulignent les consignes élémentaires de sécurité durant la phase hivernale et notamment le message "Dégagez...Démarrez". La police insiste sur l'importance de circuler avec des vitres complètement dégagées de glace, de buée ou de neige. Il en va de même avec la neige se trouvant sur le toit du véhicule, laquelle doit également être évacuée avant de prendre la route.

La police rappelle que les dispositifs d'éclairage, les vitres et les rétroviseurs doivent être propres et le véhicule complètement dégagé de neige, qui pourrait gêner les autres usagers lors des déplacements. Le niveau du liquide lave-glace doit être régulièrement contrôlé et l'état des essuie-glaces vérifié.

Il est bon aussi de se souvenir de quelques règles élémentaires :

- la vitesse doit toujours être adaptée aux particularités du véhicule et du chargement, ainsi qu'aux conditions de la route, de la circulation et de la visibilité;
- lors du transport de matériel sur le toit (skis, luge, surf ou tout autre objet), le chargement doit être parfaitement arrimé. Le poids total ne doit pas dépasser la limite autorisée selon le permis de circulation;
- La police recommande d'équiper correctement les véhicules durant la saison hivernale et, en particulier, de munir son véhicule de quatre pneus neige.

Le fichier "pdf" du flyer "Dégagez...Démarrez !" est joint à ce communiqué.

Un contrôle est organisé à l'intention des médias, mardi matin dans la région lausannoise. Veuillez vous renseigner auprès de la division presse & communication de la Police cantonale vaudoise au 021 644 81 90.

Lausanne, le 19 décembre 2011

Renseignements :

*Jean-Christophe Sauterel, of presse, Police cantonale vaudoise, 021 644 80 22 ou 079 705 29 91
Jean-Philippe Pittet, Police municipale lausannoise, 021 315 33 55*